

<https://ugtg.org/spip.php?article2064>



Pour un Service Public d'Approvisionnement et de Distribution des carburants en Guadeloupe



- Dossier spécial LKP - Expressions -
Date de mise en ligne mardi 4 février 2014

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

La compréhension et la résolution du conflit actuel ne peut se limiter à une simple opposition LUREL COLLE où l'on se contente d'être pour ou contre l'un ou l'autre. Des parlementaires, des élus et autres journalistes soutiennent LUREL quand, dans le même temps, les gérants et les compagnies réunissent leur fan club.

En vérité, ni le décret PENCHARD de novembre 2010 (soutenu par les compagnies pétrolières et les gérants), ni le décret LUREL, ne vont dans le sens des consommateurs, des travailleurs des stations services ou même des gérants de stations services. **Dans les deux cas, les grands gagnants de cette farce, ce sont les compagnies pétrolières et singulièrement Total, actionnaire principal de la SARA et principal propriétaire des stations service de Guadeloupe.**

AUSSI, POUR METTRE FIN A LA MAINMISE DES COMPAGNIES PETROLIERES SUR L'APPROVISIONNEMENT, SUR LA DISTRIBUTION, SUR LES CONSOMMATEURS, SUR LES GERANTS DE STATIONS SERVICES, IL CONVIENT D'INSTAURER DE NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX QUI PASSENT PAR :

1) Créer un établissement public chargé de l'approvisionnement et de la distribution des carburants. La mise sous contrôle public doit mettre fin à la pwofitasyon des compagnies pétrolières.

On y trouverait les collectivités territoriales mais également les compagnies pétrolières y compris celles non actionnaires de la SARA et les gérants. Les syndicats et associations de consommateurs seraient représentés au sein du conseil d'administration (pou vwè ola lajan pasé).

2) Libérer les gérants de la domination des compagnies pétrolières. Les gérants doivent devenir propriétaires pleins et entiers de leur outil de travail et pouvoir contracter librement avec la compagnie de leur choix.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Le gérant est lié par un contrat d'exclusivité et doit obligatoirement acheter aux mains de « sa compagnie » et au prix fixé par celle-ci et même reverser un pourcentage des recettes de la boutique. Ce rapport commercial très particulier a été pointé du doigt par l'inspection des finances en 2009. La compagnie a donc un droit de vieou de mort sur le gérant. Ni le décret PENCHARD, ni le décret LUREL ne mettent fin à cette abomination.

3) S'approvisionner dans la Caraïbe : au Venezuela, à Trinidad et Tobago, à Curaçao.

Contrairement aux dires de François HOLLANDE, on trouve du carburant aux normes européennes dans ces différents pays à des prix nettement plus bas. D'ailleurs, le carburant vendu par la SARA en Guadeloupe, Martinique et en Guyane provient pour une bonne part des producteurs de la Caraïbe alors que nous le payons au prix fort comme produits pétroliers venant d'Europe du Nord.

CE DISPOSITIF SE TRADUIRA PAR UNE BAISSSE IMMEDIATE DE PLUS DE 50 CENTIMES DU PRIX DES CARBURANTS A LA POMPE, LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS ET DES ENTREPRISES.

La mise en place de ces dispositions s'intègre dans un nouveau modèle économique et social mettant ainsi fin à la pwofitasyon des compagnies pétrolières sur les consommateurs et les travailleurs de Guadeloupe mais également sur les gérants. (Préambule Accord BINO).

SONJÉ : Yves JEGO l'avait dit, confirmé par Victorin LUREL : il existe un accord entre le ministère du budget et la SARA qui garantit à cette dernière une marge bénéficiaire annuelle. En novembre 2010, Marie-Luce PENCHARD déclarait que son décret baisserait la marge de la SARA de 15 à 10%. En 2014, Victorin LUREL déclare que cette marge serait toujours de l'ordre de 20 à 25%.

En clair, cela veut dire que l'arrêté mensuel publié par la Préfète n'est qu'une vaste blague pour habituer notre cerveau à la variation (hausses - baisses) des prix des carburants. **En un mot, c'est la SARA qui fixe le prix des carburants chaque mois. Elle connaît dès le 1er janvier ce qu'elle va gagner le 31 décembre. Sa ja négosyé épi Léta Fwansé.**

Mais alors Question : Comment l'Etat (service public) peut-il négocier une marge bénéficiaire annuelle avec une entreprise privée, en situation de monopole, dirigée par une multinationale (Total) dégageant plus de 15 milliards de bénéfices, qui ne paie pratiquement aucun impôt en France ?

Rester dans le décret PENCHARD conforte la mainmise des compagnies pétrolières sur, les Travailleurs, sur les consommateurs mais aussi sur les gérants. Mettre en oeuvre le décret LUREL conforte l'hégémonie des mêmes compagnies sur les travailleurs, les consommateurs et ces mêmes gérants les gérants car les compagnies ne perdent rien (car personne ne connaît le niveau réel de leurs bénéfices, particulièrement TOTAL et c'est elle qui fixe le prix des carburants en réalité).

Mais alors pourquoi ce jeu des compagnies pétrolières qui hurlent contre la soit disant baisse de leurs bénéfices ?

Tout simplement pour :

- **Légitimer la fermeture de stations-service programmées depuis plusieurs années car ne vendant pas suffisamment de carburants ;**
- **Restructurer le parc des stations-service de Guadeloupe qu'elles jugent trop nombreuses ;**
- **Barrer la route aux nouvelles compagnies pétrolières clientes de la SARA (mais non actionnaires de celle-ci) en augmentant le prix de leurs prestations ;**
- **Accroître leur domination économique et sociale an péyi an-nou.**

NOUS L'AURONS COMPRIS, DANS LES DEUX CAS : LES GRANDS GAGNANTS SONT LES COMPAGNIES PETROLIERES ET SINGULIEREMENT TOTAL.

YO PÉKÉ KOUYONNÉ NOU !

LKP réaffirme la nécessité de mettre en oeuvre un établissement public d'approvisionnement et de distribution des carburants en Guadeloupe garantissant :

- **la sauvegarde des emplois dans les stations et à la SARA ;**

- la sauvegarde des entreprises ;
- La mise sous contrôle public de l'approvisionnement et de la distribution des carburants ;
- La baisse des prix d'au moins 50 centimes du prix à la pompe ;

En outre, LKP insiste sur la nécessité de mettre en place un véritable service public de transport en Guadeloupe et de développer et de promouvoir les énergies renouvelables, à l'aube de la fin des énergies fossiles.

Pon disou pa pèd

Gwadeloup sé tan nou - GWADLOUPEYEN DOUBOUT !

LKP - Lapwent - 01 Févriyé 2014